



République Française
Collectivité Territoriale de Martinique
Communauté d'Agglomération du Pays Nord Martinique

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
 DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
 SEANCE DU MERCREDI 14 AVRIL 2021**

Présidence : Bruno Nestor AZEROT
Secrétaire : Charles CARISTAN
Date de convocation : 06 Avril 2021
Nombre de conseillers en exercice : 53
Nombre d'élus présents pour ce point : 30
Nombre de procuration : 10

Extrait n°CC-04-2021-054

Objet : Fixation du taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) pour 2021.

ETAIENT PRESENTS :

Marie-Thérèse CASIMIRIUS, Norbert MONSTIN, Patricia Athanase PALMONT, Thierry MARECHAL, George GELIE, Annick COMIER, Gilbert COUTURIER, Stéphane LORDELLOT, Sylvie PALCY, Jonathan TABAR, Olivier JEAN-DENIS, Charles CARISTAN, Lucien SALIBER, Germain DUTON, Claude Rémy HARNAIS, Maryse ALSIF épouse RANGOLY, Christian VERNEUIL, Georgette RANGOLY, Laura LITADIER épouse VILLET, Sylvain HOICHE, Bruno Nestor AZEROT, Séverine TERMON, Jean-Baptiste ROTSEN, Jean-Hugues MOMPFILE, Patrick BONIFACE, Frédéric BUVAL, Paulette RAPON, Christian PALIN, Patricia Marie GUION-FIRMIN, Annick CHARLEC.

AVAIENT DONNE PROCURATION :

Kristelle RISAL à Gilbert COUTURIER, Farell FRANCOIS-HAUGRIN à Christian VERNEUIL, Joël Christine LINORD à Maryse RANGOLY, Claude BELLUNE à Georgette RANGOLY, Belfort BIROTA à Christian VERNEUIL, Violaine DIAZ à Jean-Baptiste ROTSEN, Josette MASSOLIN à Marie-Thérèse CASIMIRIUS, Sarah ANGAMA à Jean-Hugues MOMPFILE, Christian RAPHA à Lucien SALIBER, Jean-Michel Ulrich COTREBIL à Paulette RAPON.

ETAIENT ABSENTS OU EXCUSES :

Maurice BONTE, Félix ISMAIN, Jean-Louis MARIE-LOUISE, Kristelle RISAL, Justin PAMPFILE, Pamela PATRON, Sainte-Rose CAKIN, Joseph PERASTE, Jenny DULYS-PETIT, Danielle ABBOTT épouse NOMEL, Farell FRANCOIS-HAUGRIN, Joël Christine LINORD, Claude BELLUNE, Belfort BIROTA, Jiovanny WILLIAM, Chantal MAIGNAN, Violaine DIAZ, Josette MASSOLIN, Sarah ANGAMA, Saint-Yves RANGOM, Christian RAPHA, Rose-Marie GENOT-PLESDIN, Jean-Michel Ulrich COTREBIL.

Extrait n°CC-04-2021-054

Le Conseil Communautaire,**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;**Vu** les dispositions du code général des impôts ;**Vu** les statuts de la Communauté d'Agglomération du Pays Nord de la Martinique ;**Vu** les états fiscaux 1259 TEOM portant notification des bases nettes d'imposition au titre de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères revenant à la communauté d'agglomération pour l'exercice 2021 ;**Vu** la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire ;**Considérant** qu'il est appliqué sur le territoire communautaire un taux unique de taxe d'enlèvement des ordures ménagères de 13,20% pour un produit attendu de 11 261 112 € ;**Considérant** l'exposé du Président ;

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,**DECIDE****Article 1 :****D'approuver** le taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour 2021 sur l'ensemble du territoire communautaire comme suit :

Taxes	Taux 2021
Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères	13,20 %

Article 2 :**D'autoriser** le Président à accomplir tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.**Article 3 :**

Monsieur le Préfet, Monsieur le Trésorier, Monsieur le Directeur Général des Services, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Vote

Pour : 40

Contre : 00

Abstention : 00

Abstention déclarée : 00

Non votant : 00

Pour extrait certifié conforme

Fait à Marigot, le 26 Avril 2021

Le Président

Bruno Nestor AZEROT

